



**35 ans**  
**AU SERVICE**  
du post-marché

**D**epuis plus de trois décennies, France Post-Marché, anciennement AFTI (Association Française des Professionnels des Titres et des Investissements), s'impose comme un acteur incontournable du paysage financier français et européen. Forts d'un héritage solide et d'une expertise reconnue, nous accompagnons les professionnels du post-marché dans un environnement en profonde mutation : digitalisation accélérée, durcissement réglementaire, et innovations technologiques majeures.

À l'heure où les marchés secondaires des titres – actions, obligations, produits dérivés – connaissent des transformations radicales portées par la blockchain, l'automatisation et de nouveaux enjeux de résilience, notre association reste pleinement engagée à fédérer les acteurs, promouvoir les bonnes pratiques et anticiper les défis de demain.

### NOTRE MISSION

Garantir la sécurité, l'efficacité et la compétitivité des infrastructures de post-marché, tout en favorisant un dialogue constructif entre régulateurs, émetteurs, investisseurs et intermédiaires.

Les dates clés de France Post-Marché	2
Les chiffres clés du post-marché	3
Un environnement en profonde évolution	4
Le post-marché en France : un pilier invisible mais essentiel	5
Les principaux acteurs du post-marché	6
Les grandes évolutions du post-marché (2015-2025)	8
Un levier stratégique pour la stabilité et l'innovation	9
France Post-Marché (FPM) en 2025	
• Les missions	10
• La gouvernance	11
• Les groupes de travail et observatoires	12
Post-marché... vision 2030	16
Témoignages	20
Conclusion : une vision partagée pour 2030	24

# LES DATES CLÉS DE FRANCE POST-MARCHÉ

## 2015 | L'OUVERTURE DE T2S ET CONSOLIDATION DES CHANTIERS EUROPÉENS

Ouverture de T2S et engagement de la France dans l'harmonisation paneuropéenne du règlement/livraison. Structuration des chantiers d'harmonisation OST, adaptation des CSD et migration des standards. Convergence des travaux techniques et réglementaires menés par l'AFTI/France Post-Marché.

## 2016 | ADAPTATION RÉGLEMENTAIRE ET PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE

Accompagnement de la mise en œuvre des nouveaux textes européens et normalisation des pratiques. Révisions opérationnelles, travaux OST, préparation des prestataires à CSDR, EMIR et UCITS V. Consolidation des pratiques post-T2S et montée en conformité des membres.

## 2017 | FINALISATION DES CHANTIERS CSD/OST ET FOCUS SUR STANDARDISATION

Finalisation des standards opérationnels (OST, dates et processus) et suivi des impacts réglementaires, notamment le calendrier d'application des nouvelles règles européennes. Diffusion de bonnes pratiques pour soutenir la convergence des opérateurs.

## 2018 | DIGITALISATION, CYBERSÉCURITÉ ET NOUVEAUX PROJETS DE PLACE

Accent sur la digitalisation, la qualité et la sécurité des systèmes d'information ainsi que la cybersécurité des infrastructures. Projets de place sur les droits actionnariaux et publication de guides et cahiers de bonnes pratiques, par exemple RegistrAccess et VOTACCESS.

## 2019 | PRÉPARATIONS SFTR / REPORTING & RÉSILIENCE OPÉRATIONNELLE

Préparation aux obligations de reporting, notamment SFTR, et organisation de la réponse des acteurs aux exigences de transparence sur les opérations de financement sur titres. Structuration de groupes de travail et partage de guides pratiques.

## 2020 | COVID-19 : CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET RÉSILIENCE

Crise sanitaire : continuité d'activité, sécurisation du

télétravail et des systèmes d'information, capitalisation sur les retours d'expérience. Renforcement de la résilience opérationnelle.

## 2021 | REPRISE, DIGITAL/HYBRIDE ET MONTÉE EN PUISSANCE DES STANDARDS

Reprise post-pandémie. Événements hybrides, renforcement des formations, poursuite des travaux de conformité (MIFID II, CSDR, EMIR) et harmonisation des traitements OST. Publication du rapport 2021 structurant les groupes de travail.

## 2022 | CHANGEMENT D'IDENTITÉ ET MISE EN VALEUR DES BONNES PRATIQUES

Changement d'identité : l'AFTI devient France Post-Marché. Production renforcée de guides pratiques (administration de fonds, gestion des incidents, OST). Dialogue accru avec les autorités.

## 2023 | CONSOLIDATION DES TRAVAUX MÉTIERS & FOCUS SUR GOUVERNANCE

Consolidation des travaux métiers, notamment en administration de fonds et gestion des incidents. Actions fortes en gouvernance, renouvellement des animateurs et initiatives pédagogiques (partenariats universitaires, événements). Publication du rapport 2023.

## 2024 | MODERNISATION, GUIDES OPÉRATIONNELS ET GOUVERNANCE FINANCIÈRE

Modernisation des rapports et guides ainsi que de la gouvernance (délégués, budget). Accompagnement des membres sur trois enjeux concrets : impact du raccourcissement des cycles, mise à jour des bonnes pratiques OST et initiatives relatives à la compétitivité de la place. Le rapport 2024 recense ces actions.

## 2025 | ÉTUDES T+1, COMPÉTITIVITÉ ET BLOCKCHAIN (PREMIÈRES ACTIONS / PUBLICATIONS RÉCENTES)

Travaux récents centrés sur l'étude de la compétitivité du post-marché français, les événements et briefings T+1 (impacts et préparation) ainsi que les études sur la blockchain et l'innovation technologique. Année marquée par l'accélération des études T+1, blockchain et compétitivité, en attendant le rapport annuel consolidé.

# LES CHIFFRES CLÉS DU POST-MARCHÉ

## COLLABORATEURS

32 000

dans le post-marché (dont 16 000 en France).

## COMPTES ET ACTIFS

5 758 Mds €

conservés par Euroclear France.

14 500 Mds €

d'actifs en France (stock d'actifs sur la place).

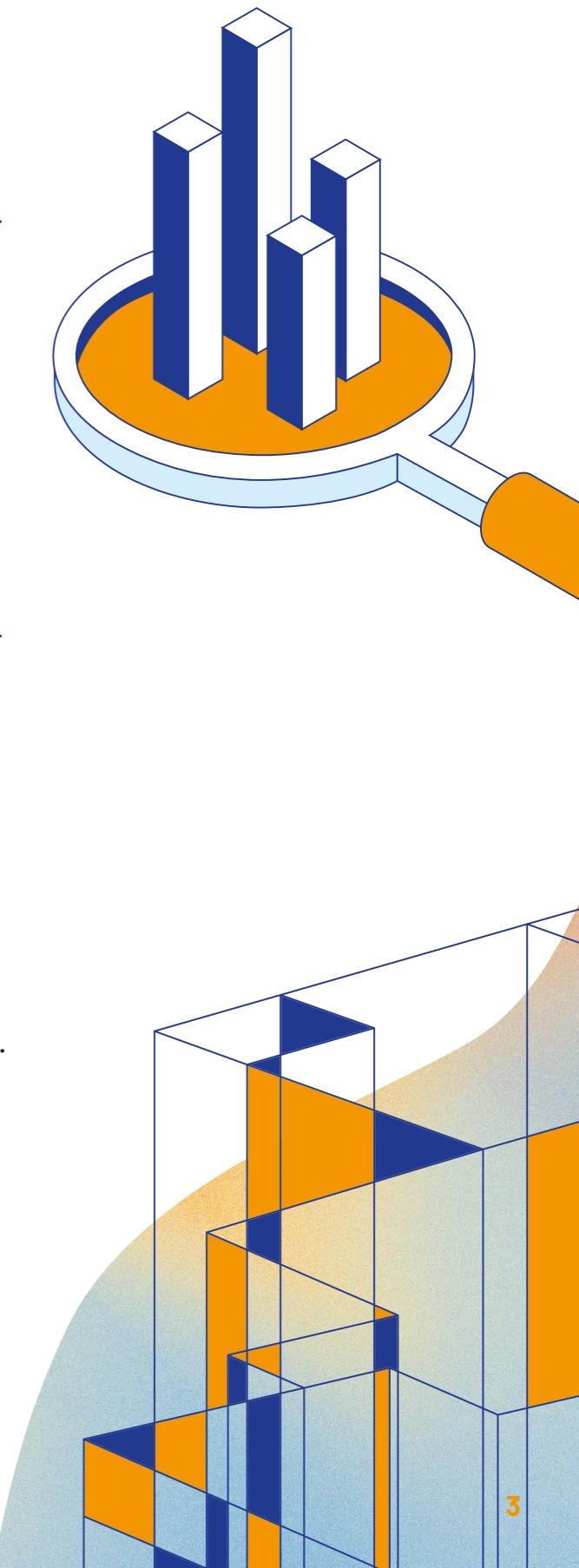
## OPÉRATION ET COMPTES-TITRES

166 M

opérations compensées par LCH.Clearnet SA  
(valeur associée : 34 717 milliards €).

11 M

de comptes-titres actifs (base de clients/titres).



# UN ENVIRONNEMENT EN PROFONDE ÉVOLUTION

## UNE RÉGLEMENTATION EN CONSTANTE TRANSFORMATION

La dernière décennie a été marquée par une intensification du cadre réglementaire, visant à renforcer la stabilité, la transparence et la durabilité des marchés financiers. Parmi les textes majeurs :

- **MIFID II / MIFIR (2018)** : ont imposé des exigences accrues en matière de reporting, de transparence et de protection des investisseurs, transformant profondément les processus post-trade.
- **CSDR (CENTRAL SECURITIES DEPOSITORY REGULATION)** : a harmonisé les règles pour les dépositaires centraux et instauré des pénalités en cas d'échec de règlement, réduisant les risques systémiques.
- **SFTR (SECURITIES FINANCING TRANSACTIONS REGULATION)** : a accru la transparence sur les opérations de prêt-emprunt de titres et de pensions livrées.
- **DORA (DIGITAL OPERATIONAL RESILIENCE ACT, 2025)** : a fixé des standards exigeants en matière de cybersécurité et de résilience opérationnelle.
- **RÉGLEMENTATIONS ESG (SFDR, TAXONOMIE UE)** : ont intégré les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur des stratégies d'investissement et des obligations de reporting.

Ces textes ont profondément redéfini les pratiques, contraignant les acteurs à investir massivement dans la conformité, la sécurité et la transparence.

## LA RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE : DIGITALISATION, BLOCKCHAIN ET AUTOMATISATION

Depuis 2015, la technologie est devenue le moteur central des évolutions du post-marché. Les principales tendances observées sont :

- **L'ESSOR DE LA BLOCKCHAIN ET DES REGISTRES DISTRIBUÉS (DLT)**, explorés dans le cadre du DLT Pilot Regime européen(2023), ouvrant la voie à de nouveaux modèles de tenue de registre et de règlement.
- **L'AUTOMATISATION ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**, désormais utilisées pour la détection de

fraudes, la gestion des risques et l'analyse des données de marché.

- **LE PASSAGE AU CLOUD**, garantissant une meilleure flexibilité et résilience, mais nécessitant un renforcement continu de la cybersécurité (notamment sous DORA).
- **LES SMART CONTRACTS**, qui automatisent certaines opérations financières (obligations, dérivés), réduisant délais et coûts de transaction.

Ces avancées technologiques favorisent l'efficacité opérationnelle tout en exigeant des investissements accrus en gouvernance, sécurité et interopérabilité.

## L'URGENCE ESG : VERS UNE FINANCE PLUS DURABLE

Les critères ESG se sont imposés comme un levier structurant du financement et de la gestion d'actifs. Les acteurs du post-marché participent à cette transition en adaptant leurs systèmes de reporting, en favorisant la traçabilité des actifs verts et en intégrant la durabilité dans leurs processus opérationnels. Cette évolution constitue à la fois une contrainte réglementaire et une opportunité stratégique.

## LE PASSAGE AU T+1 : UNE RÉVOLUTION OPÉRATIONNELLE

Le passage au règlement-livraison en T+1 (un jour après la transaction) représente une avancée majeure. Déjà mis en œuvre aux États-Unis en mai 2024, ce modèle vise à :

- **RÉDUIRE** les risques de contrepartie en limitant l'exposition aux défauts de règlement.
- **AMÉLIORER** la liquidité en libérant plus rapidement les actifs et le collatéral.
- **HARMONISER** les pratiques entre les marchés mondiaux.

En Europe, le passage au T+1 est envisagé à l'horizon 2027, en lien avec la révision de CSDR II. France Post-Marché accompagne activement cette transition, en coordination avec l'AMF, la Banque de France et la Commission européenne.

# LE POST-MARCHÉ EN FRANCE : UN PILIER INVISIBLE MAIS ESSENTIEL

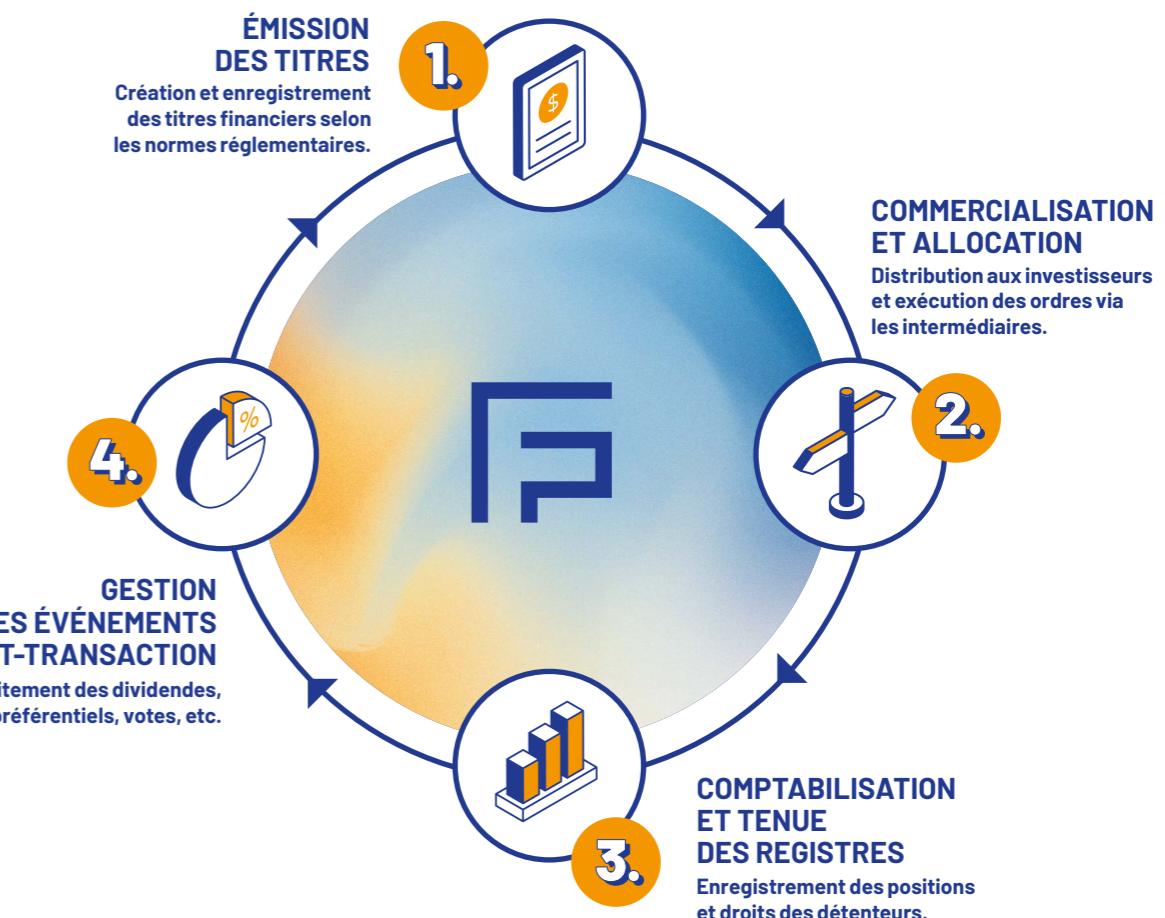
## DÉFINITION ET RÔLE

Le post-marché désigne l'ensemble des processus qui interviennent après la négociation d'un instrument financier (action, obligation, produit dérivé, etc.). Son objectif : assurer que chaque transaction soit correctement finalisée – titres livrés, espèces réglées, registres mis à jour et droits respectés.

Souvent qualifié de « coulisse » des marchés financiers, le post-marché garantit la sécurité, la transparence et la fiabilité des échanges, conditions indispensables à la confiance des investisseurs.

## LE CYCLE OPÉRATIONNEL DU POST-MARCHÉ

Le cycle du post-marché peut être schématisé en quatre grandes étapes :



Cette chaîne logistique complexe repose sur une coordination rigoureuse entre infrastructures, intermédiaires et régulateurs.

# LES PRINCIPAUX ACTEURS DU POST-MARCHÉ

## SERVICES AUX ÉMETTEURS

Ces services accompagnent les entreprises dans la gestion de leur capital, de leur dette et de leurs relations avec les actionnaires. Ils interviennent à plusieurs niveaux :

- **CONSEIL ET MONTAGE D'OPÉRATIONS** : structuration des émissions (actions, obligations, emprunts convertibles), coordination avec les autorités de marché et les banques chefs de file.
- **TENUE DU COMPTE ÉMISSION** : contrôle de la cohérence entre le capital émis et les registres du dépositaire central.
- **TENUE DU REGISTRE NOMINATIF** : suivi précis des actionnaires inscrits au nominatif pur ou administré.
- **CENTRALISATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES** : organisation logistique, collecte et dépouillement des votes, coordination avec les intermédiaires financiers et prestataires techniques.
- **CENTRALISATION DES OPÉRATIONS SUR TITRES (OST)** : traitement des dividendes, augmentations de capital, splits, fusions, conversions, etc.
- **ACTIONNARIAT SALARIÉ** : gestion des plans de souscription et d'attribution d'actions réservés aux collaborateurs.

Ces prestations assurent la transparence du capital et la bonne communication entre les émetteurs et leurs investisseurs.

## CHAMBRE DE COMPENSATION (CCP)

La CCP est un maillon central du post-marché : elle s'interpose entre acheteurs et vendeurs pour garantir la bonne fin des transactions. Ses fonctions principales sont :

- **GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE** : la CCP devient contrepartie centrale à chaque opération, mutualisant le risque de défaut.
- **SYSTÈME DE GARANTIES ET APPELS DE MARGE** : calcul et recouvrement des marges initiales et de variation, en fonction de la volatilité des positions.
- **COMPENSATION DES POSITIONS** : netting des achats et ventes, réduction du nombre de règlements nécessaires.

achats et ventes, réduction du nombre de règlements nécessaires.

- **GESTION DES DÉFAUTS** : procédures de liquidation et mécanismes de couverture en cas de défaillance d'un membre compensateur.

- **FONCTIONS SUPPORTS** : juridique, conformité, gestion des données, informatique et relation membre.

Les CCPs jouent un rôle systémique essentiel dans la stabilité financière, en limitant les effets de contagion.

## DÉPOSITAIRE CENTRAL (CSD)

Le dépositaire central assure la sécurité, la traçabilité et l'intégrité juridique des titres financiers. Ses missions principales sont :

- **TENUE DE COMPTE ÉMISSION** : enregistrement officiel des titres émis par les sociétés et supervision de la cohérence des registres.

- **RÈGLEMENT-LIVRAISON (SETTLEMENT)** : transfert simultané et sécurisé des titres et espèces entre acheteurs et vendeurs.

- **GESTION DES OST** : ensemble des opérations qui modifient les caractéristiques ou la propriété d'un titre financier (dividendes, intérêts, remboursements, fusions, conversions, etc.).

- **SERVICES DE REPORTING ET CONFORMITÉ** : transmission des données aux autorités et supervision de la discipline de règlement (CSDR).

En Europe, TARGET2-Securities (T2S) a permis d'harmoniser les opérations de règlement entre CSDs, renforçant l'intégration du marché.

## TENEUR DE COMPTE-CONSERVATEUR (TCC)

Le TCC conserve les titres pour le compte de ses clients (banques, investisseurs institutionnels ou particuliers). Il est le garant de la sécurité et de la conformité des avoirs financiers. Ses missions incluent :

- **RÈGLEMENT-LIVRAISON** : contrôle des provisions en titres et en espèces, enregistrement comptable des mouvements.

- **OPÉRATIONS SUR TITRES** : traitement automatisé des dividendes, intérêts, remboursements et autres événements financiers.

- **COMPTABILITÉ TITRES ET ESPÈCES** : rapprochements comptables, contrôle des positions et gestion des suspens.

- **FISCALITÉ** : application des conventions fiscales, préparation des déclarations et reporting aux autorités.

Le TCC assure le lien opérationnel entre les investisseurs finaux, les CSDs et les marchés.

## SERVICES À LA GESTION D'ACTIFS

Ces fonctions soutiennent les sociétés de gestion dans l'administration quotidienne de leurs fonds :

- **DÉPOSITAIRE D'OPC** : conservation des actifs des fonds et contrôle du respect des obligations réglementaires.

- **GESTION DU PASSIF** : centralisation des ordres de souscription/rachat et tenue du compte émission.

- **ADMINISTRATION DE FONDS** : calcul de la valeur liquidative (VL), tenue de la comptabilité et production des reportings réglementaires et financiers.

Ces activités garantissent la transparence et la conformité du cycle de vie des fonds d'investissement.

## FONCTIONS TRANSVERSES

Elles contribuent à la solidité et à la résilience de l'ensemble du système post-marché :

- **CONFORMITÉ ET CONTRÔLE INTERNE** : respect des normes réglementaires, déontologiques et prudentielles.

- **JURIDIQUE** : contractualisation, gestion des litiges, conformité contractuelle.

- **FISCALITÉ** : application des régimes fiscaux nationaux et internationaux.

- **GESTION DES RISQUES ET CYBERSÉCURITÉ** : identification, suivi et maîtrise des risques opérationnels, financiers et informatiques.

- **INNOVATION ET DATA MANAGEMENT** : gouvernance des données, interopérabilité des systèmes, intégration des nouvelles technologies (IA, cloud, API).

Les acteurs du post-marché forment une chaîne complémentaire où chacun joue un rôle spécifique mais interdépendant. De leur coordination dépend la fiabilité du système financier, la protection des investisseurs et la stabilité des marchés.

# LES GRANDES ÉVOLUTIONS

## DU POST-MARCHÉ (2015–2025)

### DIGITALISATION ET AUTOMATISATION ACCRUE

- **MISE EN PLACE DE T2S**, plateforme centralisée et automatisée pour la gestion des opérations de règlement/livraison, permettant une réduction significative des délais et des erreurs.
- **DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE STRAIGHT THROUGH PROCESSING (STP)**, favorisant l'automatisation complète des processus, notamment pour les opérations de titres et de dérivés.

### ADOPTION DE NORMES ET STANDARDS INTERNATIONAUX

- **HARMONISATION AVEC LES STANDARDS ISO 20022** pour les messages financiers, facilitant l'interopérabilité et la compatibilité transfrontalière.
- **RENFORCEMENT DE LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE**, notamment avec la mise en œuvre de directives européennes telles que EMIR, SFTR, et MiFID II, qui ont accru la transparence et la traçabilité.

### SÉCURITÉ ET RÉSILIENCE DU SYSTÈME

- **RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE** et de la gestion des risques cyber, pour protéger les opérations contre les attaques et les défaillances (Règlement DORA).
- **MISE EN PLACE DE PLANS DE CONTINUITÉ** d'activité et de procédures de gestion de crise pour garantir la stabilité des opérations en toutes circonstances.

### INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET NOUVELLES INFRASTRUCTURES

- **INTRODUCTION DE LA BLOCKCHAIN** et des registres distribués pour certaines opérations, notamment dans le cadre de projets pilotes ou expérimentaux.
- **DÉPLOIEMENT DE SOLUTIONS** de grands livres numériques (distributed ledger technology - DLT) pour la gestion décentralisée et sécurisée des titres et des actifs.

### ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE ET COORDINATION EUROPÉENNE

- **RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION** entre acteurs du secteur pour harmoniser les pratiques, partager l'information et améliorer la résilience globale du système, notamment grâce à CSDR.

### DÉVELOPPEMENT D'UN ÉCOSYSTÈME INTÉGRÉ

- **CRÉATION D'UN ÉCOSYSTÈME CONNECTÉ** entre banques, CCP, dépositaires centraux, et autres acteurs, pour favoriser la fluidité des opérations et la réduction des coûts.
- **MISE EN PLACE DE SERVICES DE GESTION DE DONNÉES ET D'ANALYTICS**, permettant une meilleure visibilité et un pilotage accru des opérations.

# UN LEVIER STRATÉGIQUE

## POUR LA STABILITÉ ET L'INNOVATION

Le post-marché constitue la colonne vertébrale des marchés financiers. Il garantit la confiance, la transparence et la sécurité des transactions, tout en soutenant la compétitivité du système financier français et européen.

### LES ATOUTS MAJEURS DU POST-MARCHÉ



Sécurité et traçabilité des opérations



Transparence pour les investisseurs



Stabilité et réduction des risques systémiques



Intégration de la durabilité et de l'innovation dans les processus financiers

À l'ère de la finance numérique et responsable, le post-marché est bien plus qu'une fonction technique : il est un vecteur stratégique de modernisation, de résilience et de transformation durable.

# LES MISSIONS

## DE FRANCE POST-MARCHÉ

Au fil des années et depuis sa création, France Post-Marché s'est employé à structurer ses instances opérationnelles autour de groupes métiers et observatoires thématiques, renforcer sa gouvernance avec un Conseil d'administration représentatif des grands acteurs du post-marché et mis en place une équipe permanente pour assurer la coordination des travaux.

Depuis 2015, France Post-Marché a engagé une profonde évolution de son organisation afin d'accompagner les mutations réglementaires, technologiques et opérationnelles du secteur.

Cette dynamique s'est traduite par un renforcement de sa gouvernance et par la création d'espaces de concertation fédérant infrastructures, établissements financiers, prestataires et experts.



### FÉDÉRER ET PRÉSENTER LES ACTEURS DU POST-MARCHÉ

France Post-Marché a pour première mission de rassembler l'ensemble des acteurs de la chaîne post-négociation : banques, infrastructures (CSD, CCP), teneurs de compte, sociétés de gestion, prestataires technologiques, et émetteurs. L'association constitue ainsi un lieu d'échange et de coordination entre les différents métiers du post-trade.



### ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Dans un environnement marqué par une réglementation dense et des mutations technologiques rapides, France Post-Marché agit comme vigie et partenaire de la transformation.



### PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ, L'EFFICACITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES INFRASTRUCTURES

Le post-marché constitue le socle de la confiance et de la stabilité des marchés financiers. France Post-Marché œuvre à renforcer la robustesse opérationnelle, la sécurité des transactions et la fluidité des échanges.



### SOUTENIR LA FINANCE DURABLE ET RESPONSABLE

En lien avec la montée en puissance des critères ESG et des objectifs de durabilité, France Post-Marché participe à l'intégration de ces exigences dans les processus post-trade.



### FAVORISER LA FORMATION ET LA DIFFUSION DU SAVOIR ET L'INNOVATION

Enfin, l'association a un rôle pédagogique et prospectif : elle contribue à diffuser la connaissance et à accompagner les professionnels du secteur.

#### OBJECTIFS

**représenter**  
la profession auprès des autorités françaises (AMF, ACPR, Banque de France) et européennes (ESMA, Commission européenne, BCE)

**promouvoir**  
une vision commune du post-marché français dans le cadre européen

**favoriser**  
la mutualisation des bonnes pratiques et des retours d'expérience entre adhérents

#### OBJECTIFS

**analyser**  
l'impact des nouvelles réglementations (MiFID II, CSDR II, DORA, SFDR, etc.) sur les acteurs du post-marché

**formuler**  
des positions de Place dans les consultations publiques européennes et nationales

**accompagner**  
la mise en œuvre opérationnelle des réformes (T+1, reporting, digitalisation, résilience)

**encourager**  
l'adoption des technologies émergentes (DLT, IA, automatisation, cloud sécurisé)  
en somme, France Post-Marché fait figure d'accélérateur d'adaptation pour la Place financière française

#### OBJECTIFS

**contribuer**  
à l'amélioration continue des infrastructures de règlement-livraison et de conservation

**favoriser**  
la réduction des risques opérationnels, des échecs de règlement et des suspens

**promouvoir**  
la standardisation des formats (ISO 20022, STP) et l'interopérabilité entre acteurs

**soutenir**  
les projets d'innovation qui augmentent la compétitivité de la Place française face aux autres marchés européens

#### OBJECTIFS

**contribuer**  
à la fiabilité du reporting extra-financier et à la traçabilité des actifs durables

**favoriser**  
la standardisation des données ESG échangées dans la chaîne post-marché

**promouvoir**  
une finance plus transparente, éthique et alignée sur les engagements européens de durabilité

ainsi, France Post-Marché agit comme un catalyseur de la transition durable du secteur financier

#### OBJECTIFS

**publier**  
des analyses, guides pratiques et études sectorielles sur les évolutions du post-marché

**organiser**  
des conférences, ateliers et groupes de travail thématiques

**soutenir**  
la montée en compétence des professionnels (formation, veille, prospective)

**créer**  
des passerelles entre institutions financières, fintechs et acteurs académiques

France Post-Marché est un centre d'expertise et d'innovation collective au service de la compétitivité de la place de Paris

France Post-Marché a pour vocation de fédérer, anticiper, sécuriser, transformer et transmettre. Elle incarne la voix du post-marché français dans un monde financier en mutation, en conciliant innovation, conformité et durabilité.

# LA GOUVERNANCE DE FRANCE POST-MARCHÉ

France Post-Marché (FPM), repose sur une gouvernance structurée, combinant instances dirigeantes, groupes de travail métiers et observatoires transverses. Cette organisation garantit la représentativité

des différents acteurs de la Place de Paris et permet d'élaborer des positions communes sur les enjeux stratégiques du post-marché.



Pascal GUILLOT, président de France Post-Marché

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 20 administrateurs et 2 censeurs, il nomme les membres du Bureau et supervise les grandes orientations de l'association. Il se compose :

### DES MEMBRES DU BUREAU

**PRÉSIDENT**  
**Pascal GUILLOT**  
Société Générale  
Securities Services

**VICE-PRÉSIDENTE**  
**Pauline BERNARD**  
BNP Paribas Métiers  
Sécurités Services

**VICE-PRÉSIDENT**  
**Jean-François DELALE**  
CACEIS

**VICE-PRÉSIDENT**  
**Jean-Michel GERGELY**  
Crédit Agricole Titres

**DIRECTRICE GÉNÉRALE**  
**Myriam DANA-TOMAË**  
France Post-Marché

**TRÉSORIER**  
**Elie LEWI**  
Banque de France

### DES MEMBRES ADMINISTRATEURS

**Lionel BARTHELEMY**  
UPTEVIA

**Philippe BELLANDE**  
Société Générale  
Securities Services

**Eric BEY**  
Euronext Paris

**Marc CATTELIN**  
BPCE

**Martine CLAUDEL**  
Crédit Mutuel Titres

**Véronique DANG VU**  
Procapital

**Geert DESMEDT**  
Euroclear France

**Mathieu JACOLIN**  
AMAFI

**Sybille LERICHE**  
HSBC Continental Europe

**David LUCAS**  
La Banque Postale

**Laurent MONET**  
BNP Paribas

**Corentine POILVET-CLEDIERE**  
LCH.SA

### DESCENSEURS

**Alexis d'ARVIEU**  
OCBF

**Alexis SARBERG**  
Caisse des Dépôts et Consignations

Le Bureau élabore les orientations stratégiques et les propositions soumises au Conseil d'administration. Il valide l'ordre du jour fixé par le Président et supervise la mise en œuvre des décisions.

## LES COMITÉS ET COMMISSION

Afin d'accompagner la vie et l'évolution de l'association, le Conseil a mis en place trois instances permanentes de réflexion et d'instruction. Chacune contribue, dans son domaine de compétence, à la solidité, la transparence et la déontologie de France Post-Marché.

### LE COMITÉ DES COMPTES

Le Comité des Comptes veille à la bonne gestion financière de l'association. Il prépare le budget, en suit l'exécution et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Animé par le président, il réunit notamment le directeur général, l'expert-comptable, le trésorier, les censeurs du Conseil ainsi que les administrateurs souhaitant y contribuer. Cette instance garantit la rigueur et la clarté financière de France Post-Marché.

### LE COMITÉ JURIDIQUE

Le Comité Juridique est chargé de veiller à l'évolution et à la conformité des statuts et du règlement intérieur de l'association.

Réuni chaque fois que nécessaire, il associe le président, le directeur général, un vice-président, le trésorier, les censeurs du Conseil, ainsi que les responsables des Observatoires Juridique et de la Conformité. Il assure une veille constante sur les cadres réglementaires et contribue à la sécurité juridique de l'association.

### LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

La Commission de Déontologie est l'instance garante des valeurs et du respect des règles de libre concurrence, la Commission de Déontologie veille également à prévenir tout risque de conflit d'intérêts ou tout manquement éthique.

Présidée par le président de l'association, elle réunit le directeur général, un vice-président, les censeurs du Conseil et les responsables des Observatoires Juridique et de la Conformité.

Par ses avis et recommandations, elle incarne l'exigence d'intégrité, de transparence et de responsabilité qui guide l'action de France Post-Marché.

# LES GROUPES DE TRAVAIL ET OBSERVATOIRES

**Les Groupes de Travail et Observatoires constituent des espaces privilégiés de réflexion et d'échanges au service du développement de France Post-Marché.**

Créés par le Bureau sur proposition du Président ou du Directeur Général, ils sont placés sous la responsabilité d'un membre du Bureau ou d'un expert mandaté.

Leur mission : analyser, proposer et anticiper les évolutions du secteur dans leurs domaines de compétence. Ces groupes de travail réunissent des experts autour de thématiques clés du post-marché.



## GROUPES MÉTIERS ET FILIÈRES

RÈGLEMENT/LIVRAISON,  
COMPENSATION, CONSERVATION

**CONSERVATION**  
**Valère BEHIRA**  
Société Générale Securities Services

**GROUPE LIAISON FRANCE (GLF)**  
**Gaël DAVID**  
BNP Paribas Métier Securities Services

**MARCHÉ ACTIONS**  
**Mathieu JACOLIN**  
AMAFI  
**Fabrice NOVEL**  
CITI

**MARCHÉS OBLIGATAIRES  
ET COLLATÉRAL**  
**Gaël DAVID**  
BNP Paribas Métier Securities Services

**MARKET DATA MANAGEMENT**  
**Bertrand MALEFANT**  
Société Générale Securities Services

**RELATIONS FOURNISSEURS**  
**MARKET DATA**  
**Arnaud PAJON**  
Société Générale Securities Services

## GESTION D'ACTIFS

### ADMINISTRATION DE FONDS

**Joël CUNIN**  
BNP Paribas Métier Securities Services  
**Yves GAVEAU**  
CACEIS

### DÉPOSITAIRE

**Corinne SOCHA**  
CACEIS

### FLUX ET STOCKS OPC

**Morgane SEVENO**  
Société Générale Securities Services

## SERVICES AUX ÉMETTEURS

### ÉMETTEURS

**Lionel BARTHELEMY**  
Uptevia

### GEO – GEO ISO 15022/20022 – GEN

**Sébastien COURTELLEMONT**  
Uptevia  
**Alexandra ROCHE BARREAU**  
CITI

**CONSEIL SCIENTIFIQUE VOTACCESS**  
**Richard ROGER**  
Société Générale Securities Services  
**Muriel de SZYLLBERKY**  
ANSA

## OBSERVATOIRES

**CONFORMITÉ**  
**Marie MARION**  
CACEIS

**FISCALITÉ**  
**Vincent DUMONT**  
Crédit Agricole SA

**INTERNATIONAL**  
**Haroun BOUCHETA**  
BNP Paribas

**JURIDIQUE**  
**David POIRIER**  
Société Générale

## INSTANCES TRANSVERSALES

**C3P (COMITÉ DE PLANIFICATION  
DES PROJETS DE PLACE)**  
**Sylvie BONDUELLE**

Société Générale Securities Services

### FISCALITÉ FONDS PERE

**Nathalie VALLUIS**  
Cabinet Valluis  
**Vincent DUMONT**  
Crédit Agricole

**COMMUNICATION**  
**Myriam DANA-TOMAE**  
France Post-Marché

**ÉQUIPE PERMANENTE**  
Assure la gestion quotidienne de l'association.

**DIRECTRICE GÉNÉRALE**  
**Myriam DANA-TOMAE**

**CHARGÉE D'ACTIVITÉS**  
**Isabelle DECIRON**

**CHARGÉ MARKETING DIGITAL ET COMMUNICATION**  
**Youssef MERICHKO**

# POST-MARCHÉ... VISION 2030

## ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le post-marché est au cœur d'une profonde transformation. Les défis qu'il affronte – réglementaires, technologiques ou structurels – constituent autant d'opportunités pour repenser les modèles existants et renforcer la compétitivité européenne.

**France Post-Marché accompagne ces évolutions en fédérant les acteurs publics et privés autour d'une ambition commune : bâtir un écosystème post-marché plus sûr, plus fluide et plus innovant.**

### LES PRINCIPAUX AXES D'ÉVOLUTION SE DESSINENT AINSI :

- RÉGLEMENTATION ET HARMONISATION** : les exigences européennes se renforcent, favorisant la transparence, la sécurité et l'harmonisation des pratiques. Ces évolutions consolident la confiance des investisseurs et modernisent les infrastructures.
- DIGITALISATION ET AUTOMATISATION** : l'essor de la robotisation, de l'intelligence artificielle et de la blockchain transforme les processus, réduit les coûts et accroît la fiabilité des opérations.
- CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES** : face à la montée des risques numériques, la résilience et la protection des informations deviennent des priorités absolues pour l'ensemble des acteurs du post-marché.
- ÉVOLUTION DES ATTENTES CLIENTS** : les investisseurs recherchent davantage de transparence et d'instantanéité : suivi en temps réel, participation dématérialisée aux assemblées, services personnalisés et interconnectés.
- INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG** : la durabilité devient un pilier du modèle post-marché européen, qui intègre désormais des indicateurs extra-financiers dans ses processus et ses outils de reporting.

## BLOCKCHAIN, TOKENISATION ET SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

**Depuis 2019, France Post-Marché suit de près les expérimentations blockchain menées sur la Place, avec un objectif clair : mesurer leur impact concret sur les infrastructures de règlement, la tenue de registre et la conservation des titres.**

Des initiatives telles qu'IZNES, LiquidShare, RegistrAccess® et ID2S ont permis d'explorer des modèles innovants de distribution de fonds, de tokenisation et de règlement-livraison.

IZNES s'est notamment imposé comme la première marketplace européenne de distribution de parts de fonds opérée sur blockchain. En 2024, son expérimentation avec la Banque de France et la BCE a démontré la faisabilité d'un règlement-livraison en monnaie de banque centrale sur blockchain – une étape clé vers l'interopérabilité et la souveraineté européenne.

Le marché s'est depuis densifié : de nombreux acteurs européens et internationaux développent des solutions de tokenisation, conservation et paiement décentralisé.

Cependant, la domination des stablecoins en dollars souligne un enjeu stratégique majeur : la nécessité d'un euro numérique de gros pour garantir l'autonomie monétaire de l'Europe.

### LES TENDANCES CLÉS À HORIZON 2030 :

- LA TOKENISATION DES ACTIFS** pourrait dépasser 9 000 milliards USD d'ici 2030.
- LE RÉGIME PILOTE DLT** offre un cadre expérimental pour tester les infrastructures blockchain, bien que son adoption reste prudente.
- LES PROJETS EUROPÉENS PONTES ET APPIA** visent à créer des infrastructures souveraines et interopérables pour le règlement des titres tokenisés.
- LA TRANSITION VERS LE RÈGLEMENT T+1 PUIS T+0** bénéficiera de la blockchain pour permettre un traitement instantané et sécurisé.

France Post-Marché s'engage à poursuivre son rôle de catalyseur entre régulateurs, infrastructures et émetteurs, afin d'assurer un développement harmonisé et souverain des solutions DLT en Europe.

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : VERS UN POST-MARCHÉ AUGMENTÉ

L'intelligence artificielle transforme en profondeur les métiers du post-marché. Initialement prédictive, elle est désormais générative (GenAI), capable d'analyser, de synthétiser et d'automatiser des processus entiers grâce à des modèles puissants (LLM).

### LES CAS D'USAGE LES PLUS AVANCÉS CONCERNÉS :

- LA LECTURE ET L'EXTRACTION** automatique de données.
- LA DÉTECTION D'ANOMALIES** et la prévention des échecs de règlement.
- LE TRAITEMENT** intelligent des requêtes clients.
- ET LA VÉRIFICATION** automatisée des NAV et reporting.

Une enquête menée par France Post-Marché montre que 84 % des acteurs considèrent l'IA comme une priorité stratégique. Les projets se concentrent sur la GenAI, le Machine Learning et le NLP, malgré des freins liés à la complexité technique, aux coûts et à la gestion du changement.

Le cadre réglementaire européen, avec l'IA Act (UE 2024/1689), encadre désormais l'usage de l'IA selon quatre niveaux de risque (risque inacceptable (interdit), risque élevé, risque limité et risque minimal ou nul), garantissant une innovation responsable et sécurisée.

France Post-Marché accompagne ses membres dans cette adoption raisonnée, en encourageant la mise en place d'une gouvernance solide, d'indicateurs de performance (ROI) clairs et d'un usage éthique de l'intelligence artificielle.

## L'UNION DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT (UEI), UN LEVIER CLÉ POUR LE POST-MARCHÉ DE DEMAIN

Dans le cadre de sa vision 2030, France Post-Marché anticipe les grandes transformations qui façonneront le post-marché européen.

### L'Union de l'épargne et de l'investissement

(UEI) s'inscrit pleinement dans cette dynamique : elle représente la concrétisation d'une ambition commune pour une Europe financière plus intégrée, compétitive et souveraine.

Cette initiative, portée par la Commission européenne, s'aligne avec la trajectoire que France Post-Marché défend depuis plusieurs années : celle d'un post-marché modernisé, interconnecté et durable, capable d'accompagner la circulation fluide des capitaux au service de la croissance réelle.

L'UEI est une initiative européenne majeure portée par la Commission européenne, dévoilée en mars 2025, dont l'objectif principal est de mobiliser l'épargne des ménages européens et de la canaliser vers les marchés de capitaux et l'économie réelle.

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de l'Union des marchés de capitaux (CMU), mais vise à instaurer un niveau d'intégration plus profond en matière de financement, d'investissement et d'épargne transfrontalière.

## OBJECTIFS ET ENJEUX STRATÉGIQUES

**L'UN DES CONSTATS FONDATEURS** : malgré un taux d'épargne élevé au sein de l'UE, une part importante reste placée dans des produits peu rémunérateurs et non orientés vers le financement des entreprises européennes. Par exemple, environ 70 % de l'épargne des ménages dans l'UE est détenue sous forme de dépôts bancaires.

**L'UEI VISE DONC À INCITER UN RÉÉQUILIBRAGE** : ouvrir aux citoyens européens des choix d'investissement plus larges, plus simples, moins coûteux, tout en améliorant leur culture financière.

**SUR LE PLAN MACRO-ÉCONOMIQUE**, l'UEI veut renforcer la souveraineté financière de l'Europe : réduire la fuite de capitaux vers des marchés non européens, amplifier les flux internes, et soutenir les transitions numériques, énergétique et industrielle.

**LE RÔLE DE L'ÉCOSYSTÈME POST-MARCHÉ Y EST ESSENTIEL** : un marché de l'épargne et de l'investissement intégré et efficient repose sur des infrastructures post-trade solides – règlement-livraison, services de conservation, traitement des opérations sur titres, interopérabilité des systèmes.

## IMPLICATIONS POUR LE POST-MARCHÉ ET POUR LA FRANCE

- **POUR LE SECTEUR DU POST-MARCHÉ, L'UEI SIGNIFIE UN DOUBLE IMPÉRATIF :** d'une part, accroître l'intégration transfrontalière des services post-trade (réduction des « frontières internes » de traitement) ; d'autre part, améliorer la compétitivité et l'efficacité des infrastructures (par exemple par des coûts plus bas, des workflows plus fluides, des technologies plus avancées).
- **EN FRANCE, TOUT EN RESTANT UN ACTEUR CLÉ DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE,** l'enjeu est de préserver un écosystème diversifié (CSD, teneurs de compte, dépositaires, intermédiaires) tout en soutenant l'intensification de l'intégration européenne.
- **L'INITIATIVE UEI APPELLE AUSSI À LA COMPARABILITÉ DES COÛTS,** à la transparence tarifaire, et à une interopérabilité accrue des systèmes post-trade – ce sont des axes que l'association (France Post-Marché) peut mettre en avant dans sa mission.
- **ENFIN, L'HORIZON 2030** est souvent évoqué comme terme stratégique pour certaines ambitions de l'UEI, notamment en matière d'investissement dans l'économie réelle et de transformations structurelles.

## FACTEURS DE SUCCÈS ET DÉFIS

### FACTEURS DE SUCCÈS

- **HARMONISATION DES RÈGLES** et des cadres réglementaires entre États membres (réduction des obstacles transfrontaliers).
- **DÉPLOIEMENT DE PRODUITS** d'épargne et d'investissement transfrontaliers simples, attractifs et accessibles (par exemple, un label européen pour les produits d'investissement).
- **UNE FORTE DYNAMIQUE** de modernisation technologique dans le post-marché (meilleure interopérabilité, systèmes de règlement unifiés, digitalisation).

### FACTEURS DE DÉFIS

- **LA FRAGMENTATION PERSISTANTE** des marchés de capitaux et des infrastructures post-trade dans l'UE reste un frein majeur.
- **LA NÉCESSITÉ DE RENDRE L'INVESTISSEMENT** dans les marchés de capitaux européen plus attractif pour les ménages (rendements, facilité, confiance).
- **L'ÉQUILIBRE** entre intégration européenne et respect des spécificités nationales (fiscalité, droit, structure des acteurs).
- **LE CALENDRIER ET LA COORDINATION** des différents acteurs : États membres, régulateurs, infrastructures, participants de marché.

## LE RÔLE DE FRANCE POST-MARCHÉ

Dans ce contexte, France Post-Marché peut se positionner comme :

- **UN FACILITATEUR** de concertation entre acteurs du post-marché (infrastructures, banques, prestataires, experts) pour anticiper et adapter les processus aux exigences UEI ;
- **UN RÉVÉLATEUR** de bonnes pratiques en matière de service post-trade transfrontalier, de comparabilité des coûts et de digitalisation des opérations ;
- **UN ACTEUR DE VEILLE** sur les évolutions réglementaires et technologiques (interopérabilité, tokenisation, digital assets) afin de préparer l'écosystème français-européen aux nouveaux défis.

- **UN PORTE-VOIX** de l'ambition française dans l'intégration européenne du post-marché : tant pour préserver la diversité des acteurs que pour renforcer la compétitivité de la Place française à l'échelle européenne.

Le projet européen d'Union de l'Epargne et de l'Investissement (Savings and Investments Union ou SIU) vise à bâtir d'ici 2030 un marché financier plus intégré, compétitif et résilient.

Le post-marché y joue un rôle clé : il garantit la fluidité, la sécurité et la transparence des transactions. Pour la France, qui représente près d'un tiers de l'activité européenne, l'enjeu est double : renforcer la compétitivité tout en préservant la diversité des acteurs (CSD, dépositaires, intermédiaires).

France Post-Marché soutient une approche pragmatique et harmonisée, fondée sur :

- **L'INTEROPÉRABILITÉ DES SYSTÈMES**
- **LA COMPARABILITÉ DES COÛTS**
- **LA SIMPLIFICATION DES CADRES RÉGLEMENTAIRES**

L'objectif n'est pas d'imposer un modèle unique, mais de stimuler l'innovation et l'investissement, tout en garantissant une supervision européenne cohérente.

France Post-Marché contribue activement à cette ambition en fédérant les acteurs autour d'une vision commune : un post-marché modernisé, interconnecté et souverain au service d'une économie européenne durable.

## FINANCE DURABLE ET ESG

La durabilité est devenue un pilier structurant du modèle financier européen.

Le post-marché a un rôle central à jouer dans cette transition : il assure la fiabilité des données ESG, la transparence du reporting extra-financier et la traçabilité des investissements responsables.

### LA VISION 2030 REPOSE SUR DEUX PRIORITÉS :

- **ACCOMPAGNER** la transformation durable des acteurs financiers en facilitant leur conformité aux réglementations (SFDR, Taxonomie, CSRD) ;
- **ADAPTER** les infrastructures et pratiques internes pour devenir un levier actif de la finance responsable.

France Post-Marché encourage la mise en place de méthodologies harmonisées, la digitalisation des votes sur les résolutions ESG et la réduction de l'empreinte carbone des processus post-marché.

En 2030, la performance du post-marché européen ne se mesurera plus uniquement en efficacité opérationnelle, mais aussi en impact durable – économique, social et environnemental.

# TÉMOIGNAGES

**OLIVIER VIGNA**

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ADJOINT, EUROPLACE

 Paris Europlace est heureux d'accueillir dans ses groupes de travail des représentants de France Post-Marché susceptibles de contribuer à l'élaboration de positions de Place. Il paraît en effet essentiel que les organisations professionnelles coopèrent autant que nécessaire sur des sujets d'intérêt commun afin de renforcer la crédibilité et la représentativité de leurs porte-paroles.

En particulier, la période récente a vu le sujet des infrastructures des marchés financiers et de la numérisation de la finance prendre une importance croissante. À cet égard, qu'il s'agisse de l'analyse des cas d'usage ou de propositions d'ordre réglementaire touchant des dispositions françaises ou européennes, la participation de France Post-Marché aux travaux de Paris Europlace a été perçue comme un atout pour prendre en compte la diversité des métiers et la spécificité de certains secteurs d'activité. Paris Europlace souhaite ainsi que cette collaboration puisse continuer de s'approfondir sur ces thématiques d'intérêt commun.

**MURIEL DE SZILBEREKY**

DÉLÉGUÉ GÉNÉRALE, ANSA

 Nos infrastructures nationales post-marché ont été essentielles pour le développement de nos marchés financiers et il est naturel que l'ANSA, ardent soutien des droits des émetteurs et des actionnaires, ait renforcé sa coopération avec France Post-Marché.

Tout d'abord c'est au travers de Votaccess et de nos efforts conjugués pour la promotion et le développement des fonctionnalités du système que nous avons continué à axer nos efforts pour améliorer le traitement des votes en assemblée générale. La préparation et la mise en œuvre de la directive SRD2, la modification des règles de tenue des assemblées générales à la suite du confinement, les efforts conjoints (parfois encore inaboutis !) ont créé un cadre de travail qui nous motive tous.

Avec France Post-Marché, l'ANSA croit à la nécessité de sensibiliser les pouvoirs publics au caractère stratégique des infrastructures de marché en vue de l'Union européenne de l'épargne et de l'investissement.

**ERIC BEY**

CHIEF OPERATING OFFICER, EURONEXT



 Les sujets de post-marché revêtent aujourd'hui une dimension clé désormais pleinement reconnue pour l'intégration des marchés de capitaux européens. Dans ce contexte, Euronext considère France Post-Marché comme un partenaire essentiel dans la mise en œuvre de ses projets stratégiques dans ce domaine, sur lesquels nous collaborons et trouvons des solutions ensemble. Je pense notamment à nos migrations de clearing sur les marchés cash equity et dérivés entre 2022 et 2024 vers Euronext Clearing, qui offrent désormais une option de consolidation du clearing pour l'ensemble de nos marchés avec l'intégration de l'Italie. Plus récemment, le lancement de notre offre ETF Europe en septembre 2025, une plateforme de marché entièrement intégrée, vise à réduire la fragmentation de cette classe d'actifs. Enfin, notre projet d'expansion européenne d'Euronext Securities a pour objectif de renforcer la compétition entre les dépositaires centraux de titres (CSD) et de proposer des options additionnelles de consolidation des flux de règlement-livraison et de conservation.

En tant qu'infrastructure de marché paneuropéenne opérant sur l'ensemble de la chaîne de valeur, négociation, compensation, règlement-livraison et conservation, notre représentation au sein de l'association reflète la diversité de nos activités. France Post-Marché se distingue par sa capacité remarquable à mobiliser les expertises à travers ses nombreux groupes de travail alimentés par l'ensemble des membres. Cela constitue un atout majeur pour l'accompagnement opérationnel et le bon déroulement de nos initiatives. France Post-Marché est sans conteste un lieu d'échanges privilégié permettant de tisser et d'entretenir des liens de confiance avec nos partenaires et clients.

Nous sommes très heureux de contribuer à cette belle aventure et de la poursuivre pour les dix prochaines années.

Un grand merci et joyeux anniversaire à France Post-Marché !



**GEERT DESMEDT**

DIRECTEUR GÉNÉRAL, EUROCLEAR



 Depuis plus de trente-cinq ans, Euroclear France et France Post-Marché œuvrent main dans la main pour renforcer l'efficacité, la compétitivité et l'attractivité de la Place financière de Paris. France Post-Marché est un partenaire incontournable, capable de fédérer les acteurs autour des enjeux stratégiques et réglementaires. Ensemble, nous avons conduit des projets structurants qui ont contribué à moderniser notre marché et à soutenir l'écosystème financier français dans ses évolutions majeures. Cette collaboration, fondée sur la confiance et une vision partagée, demeure un pilier essentiel pour accompagner les transformations à venir du Post-Marché en France et en Europe et en particulier l'innovation technologique, l'Union de l'épargne et de l'investissement ou encore le passage à T+1.



# TÉMOIGNAGES

**LAURE DELAHOUSSSE**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AFG



**PHILIPPE SETBON**  
PRÉSIDENT DE L'AFG ET CEO DE NATIXIS  
INVESTMENT MANAGERS

 À l'occasion des 35 ans de France Post-Marché, la présidence et la direction générale de l'AFG souhaitent saluer la qualité et la continuité de la coopération qui unit nos deux organisations. Depuis de nombreuses années, nos échanges et nos travaux communs témoignent de la mobilisation conjointe des gérants et des dépositaires pour mieux servir les épargnants et renforcer la solidité de notre écosystème.

Cette collaboration constructive nous a permis d'avancer efficacement sur de nombreux dossiers structurants pour la Place financière.

Elle se traduit notamment par l'élaboration et l'actualisation conjointes de référentiels (charte/guide) de bonnes pratiques, qu'il s'agisse de l'administration de fonds, du marquage des ordres, de l'application des gates, des commissions de surperformance ou des relations entre dépositaires et société de gestion intervenant dans le domaine de l'immobilier, contribuant à diffuser un socle commun de standards pour l'ensemble de la Place. Elle s'illustre également à travers la participation active de France Post-Marché à la commission Infrastructures de marchés, favorisant une compréhension fine des besoins de nos membres et une convergence de nos positions.

Nos travaux conjoints ont, par ailleurs, permis de clarifier certaines attentes réglementaires et de renforcer le dialogue entre sociétés de gestion et dépositaires, notamment en matière de contrôle dépositaire des ratios extra-financiers. Cette dynamique commune joue aujourd'hui un rôle déterminant dans la mise en place des outils de gestion de la liquidité et dans la transition vers un cycle de règlement-livraison des titres à T+1, un chantier exigeant sur lequel notre coopération continuera d'être essentielle dans les mois à venir.

Nous formons le vœu que cette relation constructive continue de porter ses fruits au bénéfice de l'ensemble du secteur.



**STÉPHANIE HUBERT**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE, AMAFI



ASSOCIATION  
FRANÇAISE  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

**STÉPHANE GIORDANO**  
PRÉSIDENT, AMAFI

 À l'occasion des 35 ans de France Post-Marché, je tiens à saluer la qualité du partenariat noué entre nos deux organisations naturellement complémentaires depuis la création de l'AFTI en 1990. L'association a su structurer la représentation des métiers de la chaîne post-marché qui relient le front-office, le cœur des activités de l'AMAFI, au client final, en faisant preuve d'une technicité précieuse et unanimement reconnue sur les mécanismes du post-marché.

Au fil des décennies, nous avons partagé les mêmes défis et souvent porté des positions convergentes sur les grandes transformations de la Place, adaptation du post-marché à l'introduction de l'euro, montée en puissance et harmonisation des infrastructures européennes de règlement-livraison avec en particulier TARGET2-Securities, grands chantiers réglementaires touchant la conservation et le règlement-livraison des titres au premier rang desquels CSDR, ainsi que la modernisation continue des processus vers le STP, la réduction des cycles de règlement (de T+3 à T+2 et désormais vers T+1) et l'amélioration de l'efficience opérationnelle.

Les grands sujets de demain tels que l'intégration des marchés européens, qui devrait substantiellement modifier les équilibres actuels du post-marché, mais aussi l'intégration des enjeux de la DLT renforcent encore l'importance d'une coordination étroite entre nos deux associations.

Le comité commun AMAFI - France Post-Marché illustre depuis de nombreuses années la richesse d'un dialogue construit entre nos adhérents respectifs. Je me réjouis de la relation de confiance qui s'est ainsi nouée au fil des ans et qui nous permet d'enrichir mutuellement nos réflexions et suis convaincue qu'elle nous permettra de continuer à contribuer activement aux évolutions du post-marché français et européen.

Je souhaite ainsi un bel anniversaire à France Post-Marché et une contribution toujours riche à un post-marché sûr et performant.



# UNE VISION PARTAGÉE POUR 2030

**D**epuis 35 ans, France Post-Marché fédère les acteurs du secteur autour d'une conviction : l'avenir du post-marché européen se construira par la coopération, l'innovation et la responsabilité.

À l'horizon 2030, l'association entend poursuivre sa mission de plateforme de dialogue et d'expertise, au service d'un écosystème souverain, digital et durable, au cœur de la finance européenne.

Forte de ses 35 années d'engagement, France Post-Marché incarne la voix collective du post-trade français au cœur d'une finance européenne en pleine mutation. L'association s'est imposée comme le lieu de convergence entre régulateurs, infrastructures, établissements financiers et prestataires technologiques.

À l'heure de la digitalisation, du T+1, de la blockchain et de la finance durable, France Post-Marché défend une ambition simple : garantir la sécurité, l'efficacité et la compétitivité du post-marché, tout en préparant la Place de Paris aux transformations à venir.

**Son engagement se fonde sur trois piliers : la concertation, l'innovation et la responsabilité.**

**France Post-Marché agit aujourd'hui comme un catalyseur d'adaptation et de confiance, fédérant les acteurs autour d'une vision commune d'un post-marché européen modernisé, interconnecté et souverain.**

